



Nâga  
17 chemin Fontaine Launay  
44 400 REZÉ  
www.naga44.org

---

## RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### Secrétaire de séance :

Benjamin LARCHER

### Animateur de séance :

Benjamin LARCHER

Le 15 septembre 2020 à 19h00

au 17 chemin Fontaine LAUNAY

44 400 Rezé

### Personnes participantes :

Benjamin LARCHER - Olivier CAMON - Marc LE DEROFF - Pierre BRETÉCHÉ - Florine CERCLÉ - Michel COFFIN - Lyse BORDAGE

### Personnes représentées :

### Personnes absentes :

**Priorité à la discussion avant le vote éventuel (2/3 arrondi au supérieur).**



« Oui à l'unanimité des membres présents ou représentés » est représenté par Tux

ou X vote(s) pour, X vote(s) contre, X vote(s) abstention  
(X votants) résultat : acté ou non acté

- Acter les CR de CA en fin de séance
- Seuls les votes présents à l'ordre du jour sont pris en compte et doivent être connus par les personnes qui peuvent avoir une dérogation

## Tour de présentation

Olivier : depuis 3 ans Président de Nâga

Marc : travaille avec Olivier dans l'assurance qualité dans une sté d'édition logicielle  
membre du CA (pas de rôle du bureau).

Florine : nouvelle arrivée dans le CA

Michel : retraité dans l'informatique SNCF, bénévole membre du CA (pas dans le bureau aussi).

Pierre : Trésorier depuis deux semaines et depuis 2 ans dans Nâga.

Ben : CA avec fonctionnement collégial car fonctionnement sociocratique (attribution de rôle pour les signatures).

Lyse : Présentation parcours, etc.

## Ordre du jour

- Projets en cours
- Sociocratie
- Divers

## Projets en cours

- CR Analytique du mois d'août

## Sociocratie



- Limiter le CA à 6 personnes
- Passer le quorum à 60 %

## Divers

- Signature des documents pour la préfecture : À voir avec Olivier en quarantaine



Nâga

17 chemin Fontaine Launay

44 400 REZÉ

[www.naga44.org](http://www.naga44.org)

---

## RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

- Signature des documents pour la banque : À voir avec Olivier en quarantaine
- Évolution de l'accueil en période de Covid : aucune
- Possibilité d'indemnisation pour le transport en vélo des salariés ? 400€ par an maximum, déterminer indemnité kilométrique
- Embauche Ben et Lyse. Validées. Lyse à 3 j / mois de congé, Ben dans les mêmes conditions qu'avant avec 500 € d'augmentation brut et un passage en CDI.
- Réflexion de fond sur le CA et le bénévolat (benevolus = plaisir à participer, monnaie locale, 1 ordi sur 20 aux lieux ultra précaires)